AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0906
FR0000036105-FS0370

3 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AFFINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mai 2017, la société Forum European Realty Income L.P.[1] (190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9005) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 avril 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AFFINE et détenir 420 640 actions AFFINE représentant autant de droits de vote, soit 4,18% du capital et 2,99% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AFFINE hors marché.

Par ailleurs, au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, la société Forum European Realty Income L.P. a précisé détenir 357 obligations remboursables en actions AFFINE, remboursables à tout moment, sauf entre le 15 novembre et le 31 décembre de chaque année, jusqu'au 15 octobre 2023, en 222 768 actions AFFINE.

[1] Contrôlée par la société Forum European Incom G.P.

[2] Sur la base d'un capital composé de 10 056 071 actions représentant 14 061 979 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.